

"La guerre des filières n'aura pas lieu" dans Communauté européenne (Octobre 1964)

Légende: Le choix de l'uranium naturel ou enrichi est au centre de nombreux débats au début des années soixante. Cette querelle est mieux connue sous le nom de "guerre des filières".

Source: Communauté européenne. Bulletin mensuel d'information. dir. de publ. Fontaine, François ; RRéd. Chef Chastenet, Antoine. Octobre 1964, n° 10; 8e année. Paris: Service d'Information des Communautés Européennes.

Copyright: Libre reproduction, mention d'origine obligatoire.

URL:

[http://www.cvce.eu/obj/"la_guerre_des_filières_n_aura_pas_lieu"_dans_communaute_europeenne_octobre_1964-fr-dd506a39-321b-4b06-91e8-6c2f5bb1d8cf.html](http://www.cvce.eu/obj/)

Date de dernière mise à jour: 15/09/2012

La guerre des filières n'aura pas lieu

Deux conceptions s'affrontent pour l'avenir de la production d'électricité nucléaire en Europe : uranium naturel ou uranium enrichi ? Où est le vrai problème ?

La dernière session du Parlement européen a donné lieu à un large débat sur les activités d'Euratom et sur les modalités de la mise en œuvre d'une politique nucléaire européenne. L'enjeu est considérable puisqu'on estime que l'Europe des « Six » pourrait facilement compter en 1980 environ 100 centrales atomiques, représentant un investissement de l'ordre de 50 milliards de francs. La question qui se pose est de savoir de quels types ou selon l'expression consacrée de quelles filières seront ces unités ? Du type uranium naturel comme le préconise la France qui s'est faite la championne de cette technique représentée par les centrales de Chinon ? Du type uranium enrichi comme inclinent à le penser l'Allemagne, l'Italie et le Benelux qui ont en fonctionnement ou en exploitation plusieurs modèles de ce genre. Le choix semble d'autant plus difficile qu'il suppose, aux yeux des experts, des options politiques du fait notamment que l'uranium enrichi est jusqu'ici uniquement fourni par les États-Unis. En outre les âpres discussions qu'il suscite – n'a-t-on pas été jusqu'à parler d'une « guerre des filières » – mettent en lumière les différences des systèmes économiques des pays européens. Ce faisceau de problèmes est largement exposé dans un volumineux rapport par M. Pedini, Député de Brescia, Membre de la Commission de l'Energie et de la Commission de la Recherche et de la Culture du Parlement européen.

Sortir du cadre restreint de la nation

« L'ensemble des activités qui se rattachent au secteur nucléaire forme maintenant une gamme tellement vaste et complexe qu'il paraît impossible d'agir dans le cadre restreint d'une seule nation », estime d'abord M. Pedini. « Il faut un champ d'action qui englobe toute l'aire communautaire et nous ajouterons que, même dans ce cadre, on ne peut s'enfermer dans des schémas autarciques ou dans un nationalisme de l'atome. »

Puis, après avoir noté que les techniques nucléaires : « exigent des investissements considérables et un grand nombre de cadres scientifiques, ce qui impose – comme une nécessité – la collaboration entre la Communauté et les Etats membres, entre la Communauté et les autres marchés nucléaires », le rapporteur pose la question essentielle suivante : « Voulons-nous un marché nucléaire ouvert ou un marché fermé ? Certains affirment qu'un marché ouvert permet plus facilement d'assurer la compétitivité des coûts atomiques, car la concurrence est un stimulant pour le perfectionnement des installations. Mais, selon d'autres, un marché ouvert pourrait nous placer dans une situation de dépendance excessive à l'égard du marché américain. »

« Où trouver le juste milieu ? », se demande M. Pedini.

« Dans une autonomie qui, en lui assurant une capacité nucléaire propre, ne prive pas l'Europe de l'avantage qu'il y a à collaborer, également dans le secteur de l'atome, principalement, avec les Etats-Unis d'Amérique sur un plan à la fois d'égalité et d'indépendance. Il serait donc nuisible de ne pas utiliser des recherches et des expériences qui ont été déjà faites outre-Atlantique et que nous pouvons perfectionner dans l'intérêt de tous; rien ne justifie que l'on s'engage dans des frais élevés de production de centrales alors que les centrales américaines sont parvenues à un niveau de coût très intéressant, dans la filière qui a été choisie – après de très longues expériences – par les Etats-Unis pour les réacteurs de puissance, celle de l'uranium enrichi. Du reste l'Exécutif a toujours affirmé que la Communauté devait se donner, en gardant le juste milieu entre marché ouvert et marché fermé, une capacité de production propre. Celle-ci assurera à l'Europe, pour l'atome également, indépendance et pouvoir de négociation européen; ce qui n'exclut pas la consolidation d'un partnership atlantique efficace. »

Les deux voies

M. Pedini rappelle ensuite l'importance de ce marché nucléaire pour l'Europe des « Six ». La consommation d'électricité de la Communauté Européenne qui a été de 285 milliards de kWh en 1960 passera successivement à 409 milliards de kWh en 1965, à 789 milliards en 1975 et atteindra 1 080 milliards de

kWh en 1980. A côté des sources traditionnelles d'énergie comme le charbon, le pétrole et le gaz, l'Europe devra obligatoirement faire appel à l'atome pour satisfaire dans de bonnes conditions ces besoins grandissants. Ainsi, on peut raisonnablement envisager que la Communauté Européenne disposera en 1980 d'une puissance électrique nucléaire installée de 40 000 mégawatts, soit 100 centrales nucléaires environ.

C'est ici que se pose la question des filières : de quels types seront ces centrales ?

« Les types de réacteurs sont variés, mais ils sont conçus en fonction des deux grandes variantes de combustibles utilisés : les réacteurs à uranium naturel actuellement modérés et refroidis au graphite-gaz et qui à l'avenir pourront également fonctionner avec d'autres procédés, et les réacteurs à uranium enrichi modérés et refroidis à l'eau légère bouillante ou sous pression. Chacune de ces filières expérimentées a déjà fait ses preuves et il est maintenant possible d'indiquer pour elles un coût de production indicatif. Mais il est encore impossible d'établir des comparaisons objectives pour déterminer dans quelle mesure les divers procédés techniques influent sur le niveau général des coûts. Autrement dit il n'y a pas encore d'élément de coût suffisant pour nous inciter à opter en faveur de l'une ou de l'autre technique de production d'électricité nucléaire.

« Sur lequel des deux procédés les producteurs d'électricité arrêteront-ils leur choix ? Il est à supposer que dans le secteur électronucléaire comme dans les autres, les producteurs se baseront sur des critères naturels de rentabilité. Qu'elle soit publique ou privée, l'entreprise aura tendance à préférer l'uranium enrichi dans la mesure où elle pourra faire supporter aux consommateurs et répartir sur une longue période les charges plus lourdes qu'entraîne l'exploitation de la centrale. Quant à l'uranium naturel, il pourrait trouver plus facilement des partisans dans les pays où prévaut l'initiative de l'Etat dans tout le secteur énergétique et où, pour l'instant du moins, le souci d'indépendance l'emporte sur les strictes considérations de marchés... Par ailleurs les centrales à uranium naturel déjà réalisées permettent d'ores et déjà à une industrie nucléaire communautaire de fonctionner. »

Pour M. Pedini, ce choix ne doit pas avoir ce caractère dramatique que lui prêtent certains experts, cette guerre des filières n'est pas d'actualité :

« Ce qui importe, écrit-il, c'est qu'un marché soit préparé assez tôt avec les effectifs de techniciens appropriés et avec des structures suffisantes pour lui donner l'assise nécessaire et la capacité de fonctionnement voulue. Cela vient confirmer que – comme l'ont fait pendant toutes ces années dans une large mesure les Etats-Unis – la Communauté Économique Européenne et les États membres doivent se décider à aider de manière sensible et directe leur industrie pour qu'elle s'engage dans la compétition nucléaire : il faut les aider à réaliser des programmes qui leur permettent d'atteindre le niveau de productivité le plus élevé et d'acquérir l'expérience la meilleure sur le plan de la technique et de l'organisation dans le domaine nucléaire. »

Le rôle d'Euratom

Quel est le rôle d'Euratom dans ce problème ?

« Euratom a essayé de remplir sa fonction », répond M. Pedini, « qui est de promouvoir la recherche atomique, en s'efforçant de réaliser dans l'aire des six pays de la Communauté un certain équilibre dans les initiatives. Cet effort n'a toutefois pas eu le résultat espéré, et Euratom se heurte aujourd'hui à certaines difficultés.

« Les uns reprochent à Euratom de favoriser les filières américaines, de ne pas tenir compte des conséquences économiques et politiques de ce choix, de ne pas s'occuper suffisamment des filières à uranium naturel et d'avoir toléré des contradictions et des retards dans les programmes de recherche. Les autres reprochent de ne pas avoir su s'imposer devant la prédominance d'organismes nationaux de politique atomique, de ne pas les avoir soumis à un programme communautaire, autrement dit d'avoir fait des programmes de recherche le résultat d'un compromis et non un essai de conception organique.

« On peut encore remédier à tout cela, estime le rapporteur, l'essentiel est de ne pas laisser prévaloir les tendances qui visent les unes à subordonner la Communauté à la nation, les autres à réduire la Communauté atomique à n'être qu'un centre expérimental incapable d'influencer la politique nucléaire de l'Europe. L'action communautaire est indispensable et il convient d'en poser dès maintenant les prémisses. De quelle façon ? En assurant une coordination judicieuse entre les programmes communautaires et les programmes nationaux entre les prévisions générales et les prévisions particulières. »

Dans sa conclusion, M. Pedini énumère les principes généraux d'une politique atomique communautaire qui pourraient être :

- « – Opérer dans un espace économique suffisamment vaste où se réalise une interpénétration des programmes nationaux et du programme communautaire;
- « – Favoriser une concentration industrielle adaptée aux dimensions d'un marché nucléaire dont l'expansion a fait l'objet de prévisions prudentes;
- « – Prévoir une collaboration avec des marchés étrangers, par des accords conclus par la Communauté ou coordonner au niveau communautaire, par des contrats de recherche et par l'intensification des échanges d'informations non seulement avec les Etats-Unis, le Royaume-Uni et le Canada, mais aussi avec les pays qui s'apprêtent à développer une politique nucléaire propre. »